

Rapport annuel 2016

Perfectionnement des
moniteurs



Prologue

L'année en revue est la quatrième et avant dernière année de période de perfectionnement de tous les moniteurs, qui doivent avoir obtenu leur permis de moniteur de conduite avant le 1.1.2018. Ce qui représente plus de 2700 personnes. L'évaluation des chiffres de l'année en revue montre que 374 moniteurs n'ont encore pu attester d'aucune journée de perfectionnement. Si l'on prend en considération le fait qu'environ 400 moniteurs ont plus de 65 ans, on peut partir du principe que beaucoup de moniteurs de cette classe d'âge laissent écouler leur période de perfectionnement, car ils n'ont plus l'intention de continuer d'exercer en tant que moniteur de conduite.

En 2017, il faut s'attendre à une nette augmentation du suivi de cours de perfectionnement, c'est en effet la dernière année de la période de perfectionnement.

Le nombre de moniteurs selon le nouveau droit a augmenté en 2016 de 131 pour atteindre 936 au total.

Chiffres

À la fin 2016, 67 organisateurs de cours agréés ont dispensé des cours de perfectionnement pour moniteurs de conduite. Dans l'année en revue, 73 nouveaux types de cours ont été approuvés. Cette hausse significative suggère que les organisateurs de cours veulent proposer le plus possible des cours spéciaux et nouveaux à la fin de la période de perfectionnement. Néanmoins, certains cours ayant fait l'objet de demandes d'approbation ont dû être refusés car ils ne correspondaient pas aux exigences définies. L'asa a débattu sur ces demandes d'autorisation avec le groupe de travail Moniteurs de conduite, et les a refusées à l'unanimité.

En outre, 29 nouveaux enseignants ont été agréés, ce qui correspond à un total de 622 enseignants pour le perfectionnement des moniteurs de conduite.

Le répertoire des thèmes qui compile les 6 thèmes du perfectionnement des moniteurs de conduite, a subi une légère adaptation en décembre 2016. Sa version actuelle est disponible sur www.perfectionnement-des-moniteurs.ch. Les cours récemment reconnus constituent une extension intéressante de l'offre. Celle-ci est largement diversifiée de sorte que chaque moniteur peut choisir un cours qui l'intéresse parmi les 6 thèmes.

Organisateurs de cours agréés	67
Enseignants enregistrés	622
Types de cours approuvés	373
Total de moniteurs	3703
Nombre de moniteurs de conduite (nouveau droit)	936
Nombre de moniteurs de conduite (ancien droit)	2767
Nombre de cours dispensés	431
Nombre de journées de cours suivies	4053

Fig. 1: État au 31 décembre 2016 (Source: SARI)

Moniteurs titulaires de l'autorisation pour la catégorie B

À la fin 2016, 3703 moniteurs de conduite disposent de l'autorisation pour la catégorie B. 2767 moniteurs, soit environ 75%, sont soumis à l'ancien droit et se trouvent à la fin de la quatrième année de la deuxième période de perfectionnement. Ces moniteurs de conduite doivent en théorie pouvoir justifier d'au moins 4 journées de perfectionnement. On peut se réjouir que 53% de tous les moniteurs de conduite aient rempli cette obligation. 13% d'entre eux n'ont encore suivi aucune journée de perfectionnement. Si l'on prend en considération le nombre des retraites escomptées, il est clair que des moniteurs de conduite actifs n'ont pas encore répondu à leur obligation de perfectionnement.

Lors de la journée d'information de l'asa en octobre 2016 à Emmenbrücke, il a été une fois encore signalé avec insistance de ne pas attendre pour effectuer les journées de perfectionnement. La mise en œuvre du projet OPERA-3 ne fera perdre aucune journée de perfectionnement déjà effectuée.

Dans l'année en revue, nous renonçons aux informations statistiques concernant les moniteurs soumis au nouveau droit car ceux-ci ont leur propre période individuelle de perfectionnement. Chaque moniteur de conduite peut s'inscrire sur www.perfectionnement-des-moniteurs.ch et demander en ligne l'état de son perfectionnement.

Comme l'année précédente, il y a eu en 2016 également des moniteurs de conduite n'ayant pas suivi à temps leurs journées de perfectionnement. S'ils n'ont pas rattrapé les cours avant la date d'expiration du délai supplémentaire, ils reçoivent une décision du canton, soumise à émoluments que les moniteurs doivent assumer eux-mêmes. Que ce soit l'ancien ou le nouveau droit qui s'applique, les périodes de perfectionnement sont reconduites comme à l'accoutumée selon un rythme de cinq ans.

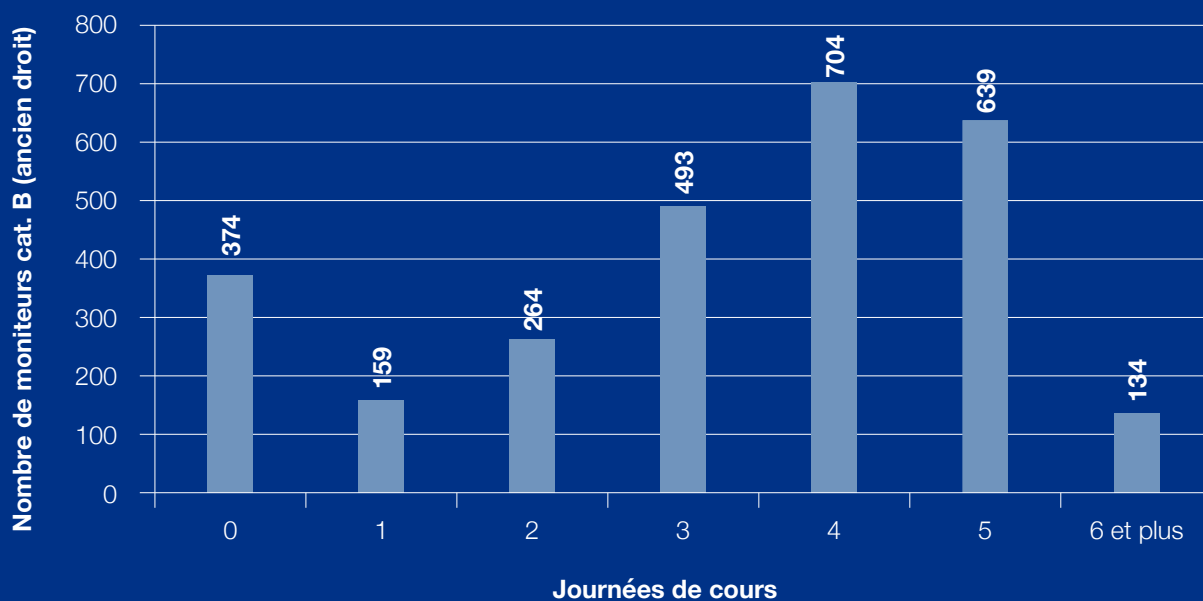


Fig. 2: Journées de perfectionnement suivies par les moniteurs titulaires d'une autorisation pour la catégorie B (Source SARI; état au 31 décembre 2016; 2767 moniteurs de conduite soumis à l'ancien droit)

Moniteurs titulaires d'une autorisation pour les catégories A et/ou C

Durant la période de 5 ans, les titulaires des autorisations des catégories A et/ou C sont également tenus de suivre le perfectionnement pour la qualification supplémentaire correspondante. C'est la date d'autorisation de la catégorie B, ou bien la date d'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur les moniteurs de conduite, qui définit le point de départ de la période. Le nombre de jours de perfectionnement pour la qualification supplémentaire est déterminé à partir de l'année de délivrance de l'autorisation correspondante à l'intérieur de la période de 5 ans de la catégorie B. Au cours de la 1^{ère} et de la 2^e année de la période de 5 ans, ce nombre est de deux jours de perfectionnement, puis d'une journée durant la 3^e et la 4^e année. Aucune journée supplémentaire n'est prévue durant la 5^e année.

A la fin 2016, la Suisse compte 1346 monitrices et moniteurs disposant de l'autorisation pour la catégorie A, dont les trois quart (75%) ont commencé leur perfectionnement ou ont même déjà rempli leur obligation de perfectionnement. Seuls 276 moniteurs de la catégorie A n'ont pas encore commencé leur perfectionnement.

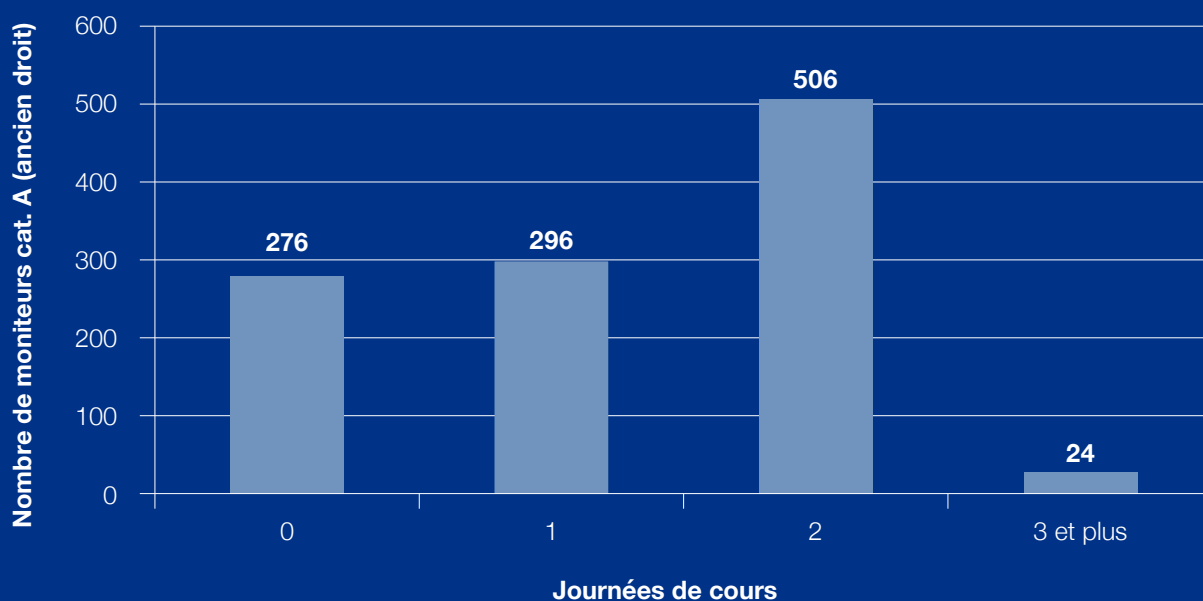


Fig. 3: Journées de perfectionnement suivies par les moniteurs titulaires d'une autorisation pour la catégorie A (Source SARI; état: 31 décembre 2016; 1102 moniteurs de conduite (ancien droit))

À la fin 2016, 525 monitrices et moniteurs titulaires pour la catégorie C sont enregistrés, dont 422 sont soumis à l'ancien droit. Ce sont 10 moniteurs de plus qu'en 2015. Si certains moniteurs n'ont pas encore commencé leur perfectionnement, la plupart peuvent déjà justifier d'au moins une journée de perfectionnement.

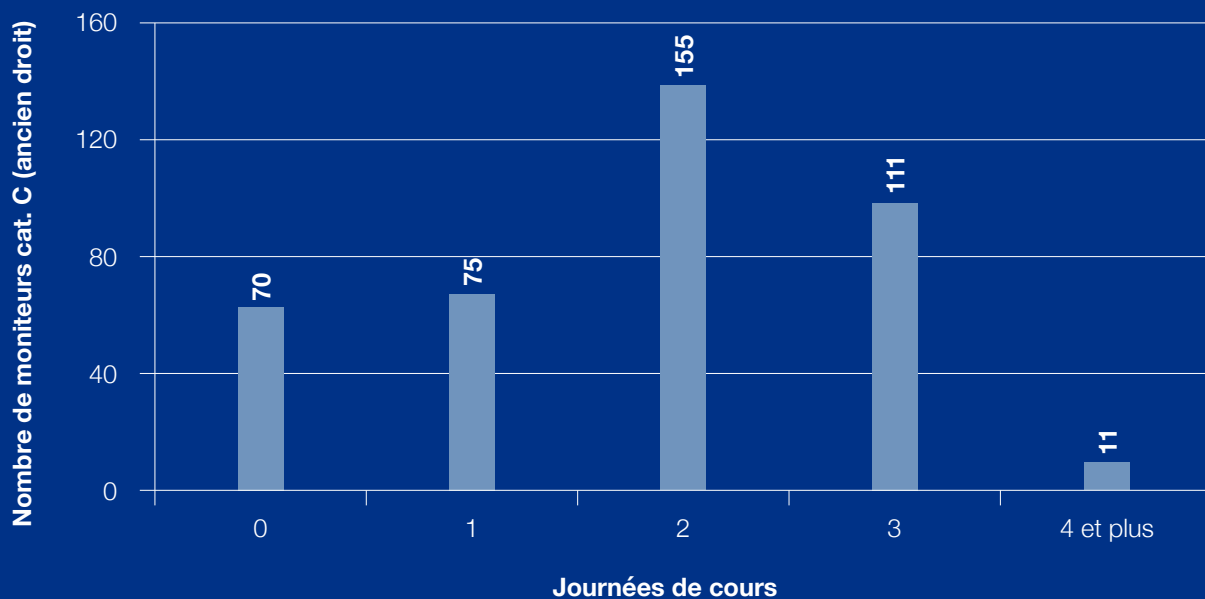


Fig. 4: Journées de perfectionnement suivies par les moniteurs titulaires d'une autorisation pour la catégorie C
(Source SARI; état: 31 décembre 2016; 422 moniteurs de conduite (ancien droit))

Evaluation des cours

L'évaluation des cours de l'année 2016, montre qu'étonnamment dans la catégorie B le nombre de cours réalisés est en recul. Le nombre de participants n'a toutefois pas beaucoup changé. Le nombre de types de cours proposés a augmenté dans toutes les catégories. La plupart des nouveaux types de cours sont recensés dans la catégorie B. De toute évidence, les organisateurs veulent se faire remarquer avec de nouvelles offres à la fin de la période de perfectionnement.

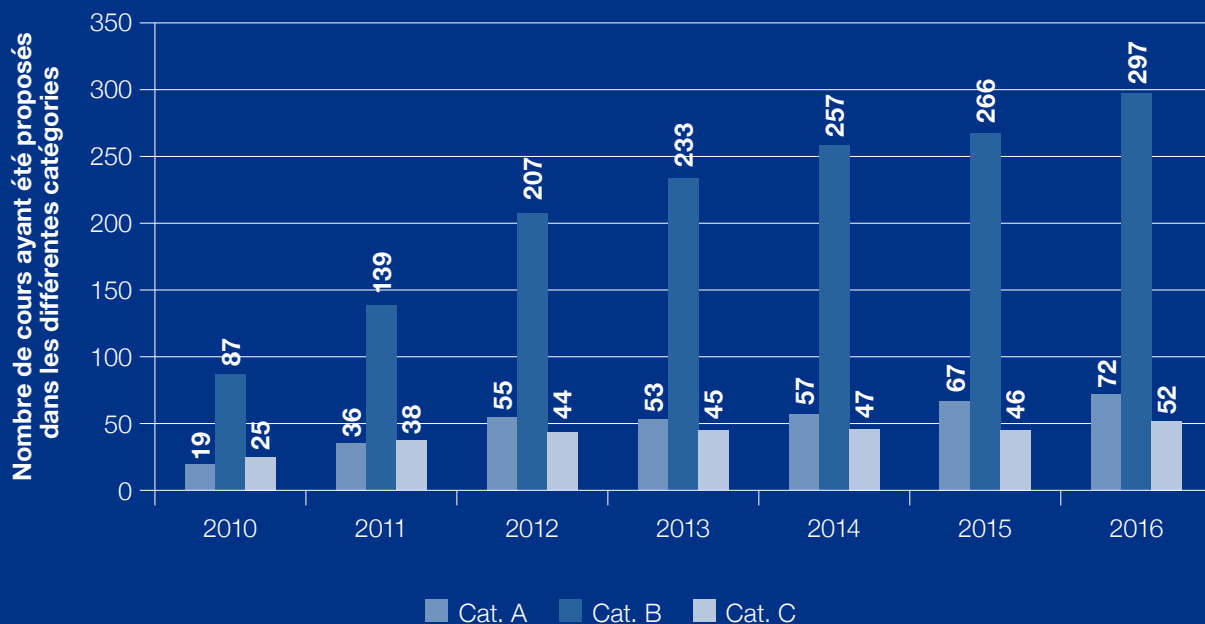


Fig. 5: Nombre de cours ayant été proposés dans les différentes catégories (Source SARI; état: 31 décembre 2016)

Le nombre de cours de perfectionnement dans la catégorie A réalisés, a presque doublé comparé à 2015. Les cours dispensés dans la catégorie B sont en net repli. C'est problématique car fin 2017 la période de perfectionnement se termine et certains moniteurs n'ont pas encore rempli leur obligation de formation continue.

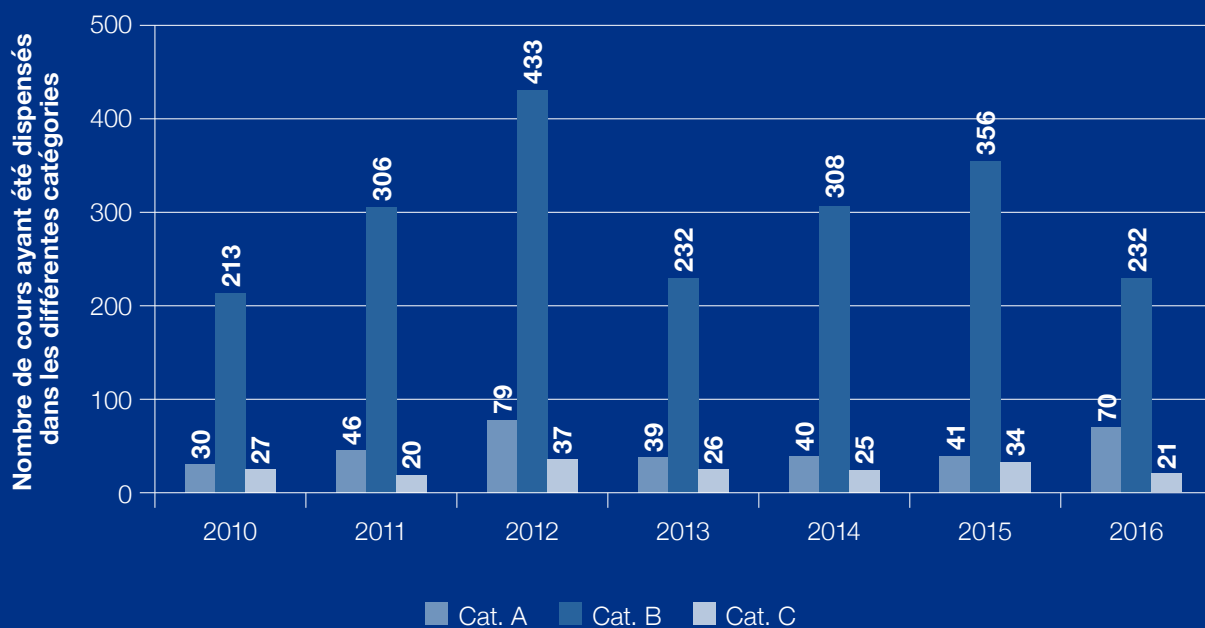


Fig. 6: Nombre de cours ayant été dispensés dans les différentes catégories (Source SARI; état: 31 décembre 2016)

L'analyse des chiffres montre une augmentation du nombre de participants au cours dans la catégorie A. Dans les catégories B et C, il en va différemment: le nombre de participants a légèrement diminué.

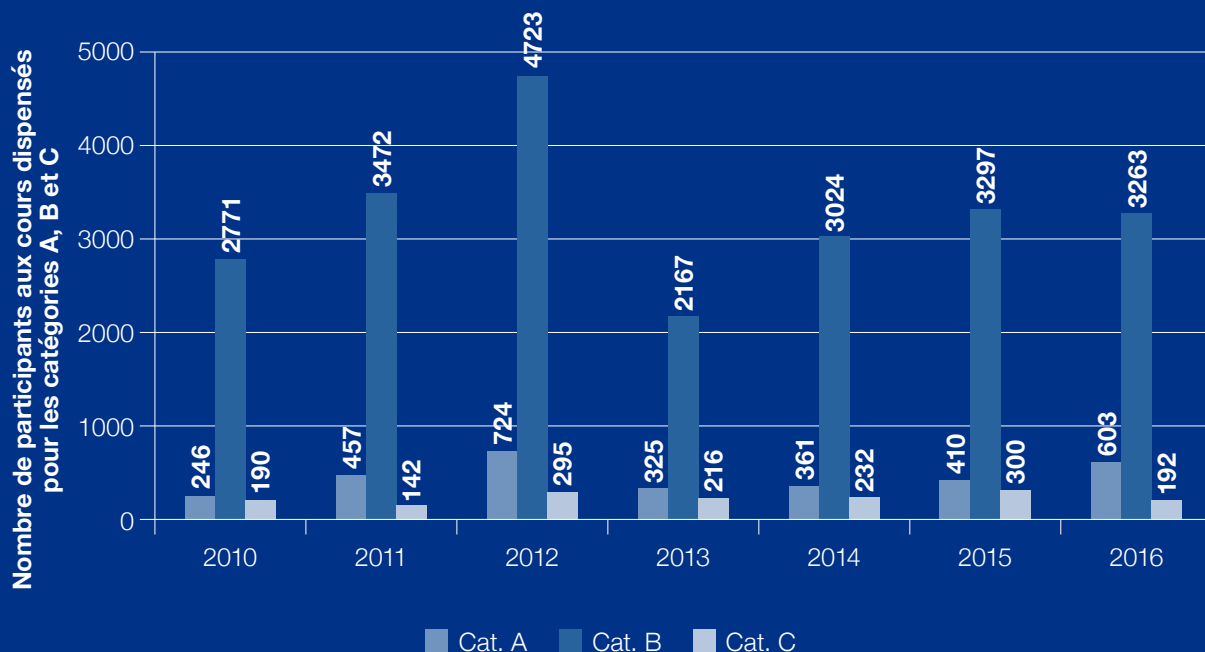


Fig. 7: Nombre de participants aux cours dispensés pour les catégories A, B et C (Source SARI; état: 31 décembre 2016)

Assurance qualité

Etant donné la période de perfectionnement en cours, on pouvait s'attendre à ce que le volume de cours pour le perfectionnement des moniteurs de conduite n'augmente pas en 2016. Cela s'est confirmé. Les organisateurs de cours ont dû fréquemment annuler leurs cours par manque de demande. Dans ces conditions-là, ils oublient souvent de supprimer le cours dans SARI. Ceci est toutefois nécessaire pour annuler officiellement l'engagement des experts AQ. Dans le cas contraire, un montant de CHF 1000.– est facturé à l'organisateur de cours comme forfait de participation aux coûts octroyés par une intervention inutile. Six audits journaliers et quatre audits éclair ont été réalisés avec succès et sans réclamations importantes.

Evaluation de l'enquête réalisée auprès des participants

Avec l'outil d'évaluation basé sur le web destiné aux participants aux cours, la Commission Assurance qualité (KQS) dispose d'un instrument de contrôle supplémentaire, en plus des audits. Si les audits renseignent ponctuellement sur le déroulement d'une journée de cours, l'outil d'évaluation permet de recueillir l'avis des participants sur chaque cours dispensé.

Le taux de retour des questionnaires s'est élevé à 2,8% en 2016, ce qui représente une baisse nette de 7,1% par rapport à l'année précédente. L'augmentation attendue du taux de retour n'a pas eu lieu, bien que l'accès à l'outil d'évaluation soit désormais communiqué par un code QR directement sur l'attestation de cours.

Cette évaluation pour 2016 résulte de l'appréciation de 431 cours en tout, pour lesquels 114 moniteurs ont répondu intégralement au questionnaire. 90,5% des personnes ayant répondu au questionnaire sont satisfaites des cours qu'elles ont suivis, soit une amélioration de 3,5% par rapport à l'année précédente.

Mars 2017, Commission Assurance qualité (KQS) de l'asa, 3000 Berne 6

ÉDITEUR

Association des services des automobiles
Thunstrasse 9, Case postale, 3000 Berne 6
www.asa.ch

asa

ASSOCIATION DES SERVICES DES AUTOMOBILES
VEREINIGUNG DER STRASSENVERKEHRSÄMTER
ASSOCIAZIONE DEI SERVIZI DELLA CIRCOLAZIONE